

A propos de la fécondité des femmes¹

Ces dernières décennies ont vu l'émergence des femmes dans l'histoire : collectivement, elles sont sorties de l'invisibilité et du silence dans un grand mouvement d'affirmation positive de leur identité sexuée.

Deux avancées ont, l'une et l'autre, marqué cette émergence : la maîtrise de la fécondité et la parité.

Pour la première, en lien avec le mouvement politique de 1968, les femmes prenant conscience de leur oppression, se sont emparées des nouvelles technologies médicales de contraception et d'avortement, se sont mobilisées et ont mobilisé au-delà pour en faire des instruments de libération sexuelle : libération des mœurs, libération d'une maternité esclave pour une maternité choisie libération du désir d'enfant, en quelque sorte.

Ce fut une belle conquête du Mouvement des femmes avec le MLF menée transversalement aux partis politiques

Aux revendications scandées par les femmes dans les manifestations : « notre corps nous appartient » et « un enfant, si je veux, quand je veux » a répondu la loi de 1975 dite « loi Veil », levant la censure sur l'avortement et ouvrant l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

D'autres lois d'égalité ont suivi rapidement réduisant la subordination des femmes dans les domaines de la vie civile, familiale et professionnelle.

Des aménagements successifs de la loi sur l'IVG ont été votés, favorables aux femmes. Un corpus de droits acquis s'est ainsi constitué pour les femmes jusqu'à la loi constitutionnelle de 1999 dite « sur la parité » qui entérine l'accès des femmes à une pleine citoyenneté, à l'égal des hommes.

Le Président de la République a la volonté d'inscrire dans la constitution l'accès à l'IVG comme un droit fondamental et inaliénable des femmes ; nous saluons cette proposition qui renforce le socle symbolique des droits des femmes en pointant sur un acquis particulièrement vulnérable, le premier à être remis en cause et menacé par les conservateurs et intégristes, gardiens de leur position de dominants et de contrôle sur les femmes

Reconnaître comme un droit fondamental pour les femmes, celui d'interrompre une grossesse, c'est aussi, implicitement, sur un mode négatif, reconnaître aux femmes la compétence à procréer charnellement avec leur corps doté d'un utérus, compétence dont elles sont seules dans l'espèce humaine disposer jusqu'aujourd'hui.

Ce sont les femmes qui font les enfants et assurent ainsi le renouvellement de l'espèce humaine. De cet apport vital indispensable à tout pays et au monde, elles ne reçoivent en retour aucune reconnaissance, au contraire, elles sont toujours dans tous les cas pénalisées économiquement et socialement par les effets de la charge des enfants.

« Les femmes font les enfants » est une réalité matérielle qui a induit, du fond des âges, leur subordination. La trame de la procréation a été exploitée, dématérialisée pour en effacer la part féminine et lui substituer un discours démontrant la suprématie mâle. Les fabuleux récits de la naissance du monde et de l'humanité, religieux ou mythiques en témoignent. Les philosophes ont participé à cette forclusion², ou, ignorant le sujet, l'ont laissé dans l'impensé et le non-dit. Tout le tissu

¹ « femmes » est pris ici dans son sens le plus courant où le genre suit le sexe. Nous n'ignorons pas le cas d'hommes trans toujours équipés pour désirer procréer.

² Comme le montrent les écrits de Platon ou Aristote !

symbolique psychanalyse comprise, a ainsi effacé la part spécifique des femmes dans la procréation humaine. Reconnaître cette part, c'est aussi implicitement, reconnaître la différence biologique irréductible des deux organismes humains. Aller au-delà de cette constatation nous invite à l'analyser plus profondément pour voir ce que cette différence recèle comme potentialités enfouies sous des siècles de suprématie mâle, notamment comme potentialités éthiques.

La gestation n'est-elle pas un temps long de partage absolu, d'accueil de l'autre en soi, en vue d'une existence à venir détachée de la sienne ? Ce schéma sert d'ailleurs de paradigme à toute création culturelle dans le domaine des arts ou des sciences.

Quant à la parité, elle figure indirectement, en termes d'égalité dans la constitution ; cette formulation et les lois qui ont suivi, la réduisent à une dimension quantitative, nécessaire mais insuffisante au regard du mouvement qui l'a portée. Le mot, dans son étymologie même, appelle à une économie politique ouverte au partage, au partenariat.

Dans notre association mobilisée pour une démocratie paritaire dès 1992, nous avons développé l'idée de parité pour renouveler et dynamiser la démocratie, qu'elle tienne compte du fait qu'il y a des hommes et des femmes, égaux en droits, également légitimes dans la représentation, mais cependant différents dans leur expérience de vie. Nous la percevons comme un levier pour atteindre une égalité réelle non abstraite prenant en compte toutes les différences, pour faire reculer le sexisme et la misogynie. Inclure des femmes dans le champ politique dont elles étaient exclues de fait c'était introduire de l'hétérogénéité et du mouvement dans un milieu d'entre-soi masculin et y voir une possibilité de transformation de la pratique d'un pouvoir androcentré et vertical vers des formes plus ouvertes à l'altérité, à la composition, au partage.

Inscrire explicitement la parité dans la constitution, comme un fondement de notre modèle républicain confirmerait la force symbolique de cette notion de parité tout en garantissant plus fermement sa dimension quantitative.

Cette inscription accompagnant celle du droit des femmes de ce pays à choisir ou non de donner la vie avec l'IVG formeraient une belle reconnaissance des compétences des femmes : de la plus réelle liée au corps et à ses fonctions à la plus symbolique avec la parité.

En réaction à l'actualité la plus récente : face à la baisse significative de la fécondité en France et au-delà du vocabulaire guerrier et passéiste de « réarmement démographique », il y aurait lieu de s'interroger sur les raisons de ce fait, les conditions de vie faites aux femmes et aux enfants, l'inquiétude face à l'avenir de notre planète qu'il s'agisse du dérèglement climatique ou des conflits armés en cours dans le monde sur tous les continents.

Anne-Marie Marmier, membre du CA d'Elles aussi

Ce propos réactif et rapide est directement inspiré par le travail de recherche en féminologie initié par Antoinette Fouque, présidente de l'Alliance des femmes pour la démocratie, association cofondatrice du réseau Elles aussi. Qu'il soit une invite à consulter ce travail qui articule psychanalyse et politique, pensée et action.